
Tout client a la possibilité de déposer une réclamation en cas de mécontentement.

Pour cela, il adresse une réclamation écrite auprès de l'entreprise :

Aurore Jaecques, 196 avenue des fleurs
Rés. l'écrin Bat le Saphir 1 83110 Sanary

Dans l'hypothèse où le client n'obtient pas satisfaction, il peut alors bénéficier gratuitement d'une procédure de médiation de la consommation, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont il disposera par la suite.

Pour saisir le médiateur de la consommation, le client se rend préférentiellement sur la plateforme <https://akordial-conso.fr/> et suit la procédure indiquée ou envoie son dossier à l'adresse ci-dessous :

Akordial-Conso
Médiateur de la consommation
36 Le Chêne
35590 Saint-Gilles